

Une rentrée à effectifs constants

L'enseignement catholique (hors agricole) enregistre une stabilité globale de ses effectifs en cette rentrée (avec 101 élèves de moins que l'an dernier). La hausse régulière dans le 2nd degré (+ 9 500 élèves) ne compense pas la baisse dans le 1^{er} degré (- 9 600 élèves).

Pour le secondaire, les collèges devraient enregistrer la plus forte augmentation (+ 6 000 élèves) et les formations professionnelles perdre environ 1 500 élèves, comme les années précédentes, ce que devrait confirmer l'enquête statistique de novembre prochain. Pour le 1^{er} degré, la publication des chiffres du public permettra de savoir si cette diminution est uniquement due à la démographie. Par ailleurs, les établissements catholiques qui relèvent du ministère de l'Agriculture, perdent environ 579 élèves. Enfin, l'enseignement supérieur (BTS, classes prépa, licences pro...) gagne 1 800 élèves.

Côté académies, les résultats sont contrastés : Bordeaux, Créteil, Lyon, Nice, Paris, Rouen, Strasbourg, Versailles et La Réunion voient leurs effectifs baisser tandis que Lille, Caen, Rennes, Clermont-Ferrand, la Guadeloupe et la Martinique enregistrent les pertes les plus fortes. Dans le 1^{er} degré, seules les académies de Corse, Versailles et Guyane enregistrent une hausse d'effectifs. Dans le 2nd degré en revanche, la hausse est quasi générale, comme les années précédentes.

À noter : depuis 2009, l'enseignement catholique a enregistré une hausse de 93 000 élèves.

Une École attentive aux plus fragiles

« *L'entre-soi n'est ni la solution ni notre vocation !* », a déclaré Philippe Delorme dans sa conférence de presse de rentrée qui s'est tenue à Paris, rue Saint-Jacques, le 3 octobre dernier. Devant un parterre de journalistes, le nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique a rappelé que l'accueil de tous était « *au cœur du projet de l'enseignement catholique dont la source est Jésus-Christ* ». S'inscrivant dans la continuité de Pascal Balmand, son prédécesseur, Philippe Delorme entend poursuivre l'engagement en faveur de la mixité sociale et scolaire, qui s'appuie concrètement sur le Plan pour les réussites (propre à l'enseignement catholique). Cette année, 96 postes y ont été affectés : 17,5 pour les dispositifs d'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers ; 22 pour l'ouverture de classes ou d'établissements où la mixité sociale est importante ; 14 pour

l'ouverture de classes ou dispositifs d'accueil de migrants (UPE2A...) ; 42,5 pour des Ulis. Ce plan (1 300 postes en dix ans) sera reconduit en 2020 et les années suivantes. Il pourrait en outre se renforcer si l'enseignement catholique était associé à la politique de l'éducation prioritaire du ministère de l'Éducation nationale, de nombreux établissements privés relevant déjà de l'éducation prioritaire. « *Une idée à laquelle Jean-Michel Blanquer s'est déclaré favorable* », a confié Philippe Delorme. Ce dernier a aussi souligné « *l'urgence humaine* » de la scolarisation des mineurs non accompagnés (MNA), en signalant l'ouverture à la rentrée d'une plateforme de ressources sur le site de l'enseignement catholique pour outiller tous les établissements.

► À découvrir sur : enseignement-catholique.fr (rubrique : « *Scolariser les mineurs migrants* »).

En dialogue pour financer les maternelles

Près de 150 membres des cellules diocésaines des forfaits se sont réunis le 9 octobre dernier à Montrouge (92). Cette journée d'information était centrée sur la contribution des communes (ou des EPCI) au fonctionnement des classes maternelles privées sous contrat, rendue obligatoire par la loi Blanquer. Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, et des représentants chargés de mener les négociations (directeurs diocésains, chefs d'établissement, Ogec, Apel) ont fait valoir l'importance d'agir de manière concertée, dans un esprit de dialogue apaisé, et en tenant compte de la situation de chaque commune, conformément aux recommandations du Cnec de mars 2019. « *Techniciens et négociateurs doivent travailler de concert. L'obligation légale de gratuité de l'enseignement pour tous devrait couper court aux débats idéologiques* », a précisé Pierre Marsollier, chargé des relations politiques au Sgec. Objectif commun : atteindre une parité de financement avec le public d'ici à trois ans. Soucieux de maintenir de bonnes relations avec les collectivités, l'enseignement catholique réaffirmera sa participation à l'animation des territoires lors du Salon des maires, du 19 au 21 novembre à Paris. Il y présentera des supports de communication destinés à accompagner cette interlocution et, à travers une web radio, interviewera élus locaux, parlementaires et responsables de l'enseignement catholique.

Pial : une mise en place compliquée

Le remplacement des auxiliaires de vie scolaire (AVS) par des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) s'effectue de façon plutôt positive malgré de fortes disparités territoriales, selon Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique. « *Globalement, il n'y a pas de perte massive de moyens d'accompagnement* », indique-t-il, tout en appelant à veiller à l'association des chefs d'établissement au processus de recrutement des AESH. La mise en place des Pial (Pôles inclusifs d'accompagnement spécialisé) suscite en revanche beaucoup de réserves. « *La liberté dans leur constitution donnée aux rectorats et aux DASEN conduit à une cacophonie – certains associant dans le dialogue les responsables de l'enseignement catholique, d'autres leur imposant une organisation* », poursuit-il. Une alerte a été adressée au cabinet du ministre Jean-Michel Blanquer concernant ces difficultés, le Secrétariat général de l'enseignement catholique demandant une clarification urgente au sujet des moyens affectés à la coordination des Pial.

Un lycée qui offre plus de choix aux élèves

Plus de 149 combinaisons différentes d'enseignements de spécialité sont proposées à cette rentrée en classe de 1^{re} dans les lycées de l'enseignement catholique. Soit au sein des établissements une palette de choix offrant aux élèves jusqu'à plus de quarante combinaisons possibles. Tels sont les résultats très encourageants d'une enquête interne sur la mise en place de la réforme du lycée en 1^{re} à cette rentrée, à laquelle ont répondu la moitié des établissements. « *Cette offre considérable est le signe que les lycées ont fait primer la logique du libre choix des jeunes sur les contraintes organisationnelles d'emploi du temps* », souligne Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique, saluant le travail accompli par les équipes.

Autre évolution remarquable : la logique des filières semble battue en brèche. 38 % des lycéens de l'enseignement catholique ont opté pour une combinaison de spécialités exclusivement scientifiques, alors qu'ils étaient 58 % à suivre

une filière S l'an dernier. Globalement, la biologie n'est pas délaissée – 41 % des élèves l'ayant choisie –, de même que l'enseignement des SES – 41 % aussi. Les arts semblent avoir profité de cette réforme (3 % des élèves). A contrario, le choix du latin-grec n'est plus fait que par 1 % d'entre eux.

Yann Diraison souligne en outre l'éventail de choix proposé par de nombreux petits établissements. Ils se sont appuyés notamment sur le développement de la formation à distance (15 % des établissements du réseau au total y ont fait appel) ainsi que sur d'intéressantes coopérations entre établissements au sein de l'enseignement privé (28 % des établissements du réseau au total ont conclu ce type de convention) et, dans certains cas, avec des lycées publics. « *Ce qui rend difficile la mutation pour les petits établissements, c'est leur taille. La réforme du lycée ne les pénalise pas particulièrement, au contraire ! Pour tous ceux qui ont joué le jeu, elle a rouvert des potentialités* », analyse Yann Diraison.

Soutien unanime pour Excellence Pro

En cette rentrée, l'accent est mis sur les formations professionnelles, du CAP au bac+3 et le développement de l'apprentissage, « *voies d'excellence à valoriser qui permettent à de nombreux jeunes de reprendre confiance en eux et d'avancer vers l'avenir* » a déclaré Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, lors de la conférence de presse de rentrée du 3 octobre dernier.

Deux actes forts sont posés : la création de l'Agence Excellence pro qui a pour mission de développer ces formations dans l'enseignement catholique, notamment en alternance, et la tenue, les 12 et 13 mars prochains, à Paris, du premier Salon Excellence pro auquel la Commission Permanente a tenu à apporter son soutien total

dans une déclaration officielle le 17 octobre dernier. « *Toutes et tous, nous pensons que les établissements et les centres de formation de l'Enseignement catholique peuvent en la matière faire valoir un savoir-faire éducatif et pédagogique réellement intéressants pour les jeunes comme pour les entreprises* », a-t-elle affirmé.

Un document de présentation de ce Salon, porté par le Sgec, RenaSup et le Cneap, vient par ailleurs d'être édité à destination des partenaires publics (ministères, rectorats, élus locaux, collectivités) et privés (entreprises) pour les sensibiliser et les associer pleinement à cette dynamique.

« *Dans un contexte de libéralisation de l'apprentissage et de concurrence*

renforcée, des questions se posent d'organisation pédagogique, de circuits financiers, touchant tant l'aspect matériel que la relation aux professeurs et le fonctionnement des structures, précise Yves Ruellan, président de RenaSup, en charge de ces formations. *L'enjeu pour l'enseignement catholique est de proposer des solutions ouvertes pour chaque jeune.* »

Autre chantier : la certification de tous les établissements avec des formations professionnalisantes. Un travail est engagé pour créer d'ici début 2021 un label « Enseignement catholique ».

► [Accéder à la déclaration et à toutes informations utiles sur ce salon : https://enseignement-catholique.fr/salonexcellencepro](https://enseignement-catholique.fr/salonexcellencepro)

Budget : la rentrée 2020 se précise

La rentrée 2020 devrait se faire « à zéro » variation d'emplois, le projet de loi de finances 2020 prévoyant une stabilité en dotation tant pour l'enseignement public que pour l'enseignement privé. Ce résultat est comme chaque année la déclinaison, selon l'usage du 80/20, des mesures appliquées dans l'enseignement public. Ainsi le projet de loi de finances 2020 prévoit, pour l'enseignement public, la suppression de 440 emplois dans le 2nd degré et la création de 440 emplois dans le 1^{er} degré, soit un solde net de zéro emploi. « De par la fongibilité des moyens existant entre le 1^{er} et le 2nd degrés au sein du programme budgétaire 139 dédié à l'enseignement privé, c'est ce solde global final qui nous est appliqué », précise Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique. Concernant le 1^{er} degré, la dotation

intègre les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la mesure de limitation à 24 élèves des effectifs de classes de grande section, CP et CE1, annoncée par le président de la République, et dont le déploiement interviendra selon des modalités spécifiques dans l'enseignement catholique. Dans ce contexte budgétaire, la préparation de la rentrée 2020 va s'engager sur différentes pistes de travail : la poursuite du Plan en faveur des réussites fixé par le secrétaire général de l'enseignement catholique à 100 emplois ; la poursuite d'un redéploiement inter-académique significatif (100 ou 200 emplois) ; celle de l'ajustement de la dotation des lycées généraux ; l'intégration d'un critère social dans la répartition des emplois ; l'évaluation et la nouvelle répartition des 50 emplois attribués en 2017 aux établissements à moyens éducatifs renforcés.

Une gestion informatisée des suppléances

Ange RH, l'application des ressources humaines de l'enseignement catholique est connectée depuis le 2 octobre dernier avec EASI, l'outil de gestion des suppléances de l'Éducation nationale. « C'est la première fois que l'enseignement catholique et le ministère de l'Éducation nationale déploient en même temps deux applications dédiées au même objet, dans un dialogue constant et profitable », se réjouit Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique. À terme, EASI intégrera les absences non suppléées ainsi que des remplacements spécifiques au privé qui restent pour l'instant traités dans Ange RH : suppléances sur postes vacants après le mouvement, sur des temps partiels thérapeutiques, effectuées par des titulaires ou retraités... Enfin, en cas de suppléances partagées, seul l'établissement principal déclare dans EASI, l'établissement secondaire utilisant Ange RH.

Des bulletins de paie dématérialisés

Effective au 1^{er} janvier 2020, la dématérialisation des bulletins de paie des enseignants, mise en œuvre par la Rue de Grenelle, va simplifier le système actuel, selon Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique. Le nouveau dispositif impacte la gestion de l'accord national de prévoyance de 2005 au sein de l'enseignement privé, issu de la loi Censi, qui prévoit un régime particulier pour ses enseignants. Pour calculer leur cotisation, les établissements n'auront plus accès aux bulletins de salaires : les rectorats communiqueront tous les ans au Sgec la masse salariale brute de chaque établissement.

PPPF : un réseau actif

Initié depuis deux ans dans l'enseignement catholique, en réponse à l'exigence de lutte contre la pédophilie et de protection des mineurs, le Programme de lutte pour la protection des publics fragiles (PPPF) se déploie dans les territoires. Pour accompagner sa mise en œuvre, des documents ont été réalisés par le groupe de travail national piloté par Josiane Hamy du Sgec. Parmi eux : « Recueillir la parole de l'enfant », « Être à l'écoute. Créer des dispositifs d'écoute », ainsi qu'un autre à venir pour les anciens élèves. Un « observatoire » se met peu à peu en ordre

de marche avec des « référents PPPF » présents dans plus de 80 % des diocèses. Ils sont chargés de faire vivre et de soutenir cette démarche dans tous les établissements et instances – avec le défi cette année d'atteindre 100 % des diocèses engagés. « On a un effort important à tenir sur la durée, un réel travail d'acculturation à réaliser, dont la réussite appelle la mobilisation de tous. Trop de gens ne savent pas encore que faire concrètement face à ces sujets dramatiques », insiste Jérôme Brunet, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique.

► Documents à télécharger sur : ec-boutique.fr

Redire la visée éducative

Un document intitulé « La visée éducative de l'enseignement catholique » vient de paraître*. Destiné à tous ses acteurs (parents, enseignants, élèves, chefs d'établissement...), il redit l'ambition chrétienne qui l'anime, tout en étant fidèle à ses textes de référence. « En lien avec les quatre orientations autour de la responsabilité en partage, il se veut un outil pour faire culture commune, réfléchir la dimension pastorale de l'éducation en transversalité », souligne Jérôme Brunet, adjoint du secrétaire général de l'enseignement catholique. Un webinaire le présentera le 14 novembre prochain**.

*À télécharger sur : ec-boutique.fr (version papier gratuite disponible sur commande).

**Inscription sur l'agenda en ligne du site : enseignement-catholique.fr

Réforme du lycée

« Il faut repenser le groupe classe »

Benoît Skouratko, chargé des pôles Collège, Lycée et Orientation au département Éducation du Secrétariat général de l'enseignement catholique, revient sur les conséquences de l'application de la réforme du lycée.



Aquitaine... Autre enjeu : comment passer de la notion de classe à celle de groupe de référence ? Se pose aussi la question du travail en équipe – problématique et variable – au lycée. Comment résister à la course à l'évaluation chiffrée qu'induit la mise en place du contrôle continu pour le bac et entrer

Quel premier état des lieux faites-vous, suite à l'enquête du Sgec sur la mise en œuvre de la réforme du lycée ?

Benoît Skouratko : Avec le nouvel éventail de combinaisons en 1^{re} et bientôt en T^{ale}, qui amène la constitution de groupes variés, la réforme a une portée systémique qui fait bouger l'organisation des établissements. Des questions cruciales restent à prendre en compte pour sa bonne mise en place. Parmi elles : l'évolution sinon l'explosion du groupe classe en 1^{re}, la nécessité de repenser les modalités du conseil de classe tout comme l'accompagnement éducatif des lycéens.

Comment accompagner concrètement ces changements ?

B.S. : Il faut d'abord relire les pratiques en 2^{nde}. Quel suivi de chacun, tant dans la transition collège-lycée que dans l'accompagnement à un véritable choix du parcours de formation ? Certains établissements l'ont anticipé, avec des initiatives très intéressantes, en Ille-et-Vilaine, en Vendée, en Nouvelle

dans des stratégies d'apprentissage par compétences au lycée ? C'est un champ d'investigation décisif pour nos établissements !

Quelles pistes de réflexion s'esquissent aujourd'hui ?

B.S. : Le groupe de travail national dédié à la mise en œuvre du nouveau lycée a lancé à cette rentrée une réflexion autour du conseil de classe dès la 2^{nde}. Au-delà, c'est l'évolution du groupe classe et la fonction du professeur principal qu'il s'agit d'interroger ainsi que la façon d'accompagner les équipes dans les changements. Quel travail de concertation et d'harmonisation des pratiques d'évaluation au sein d'un même établissement mais aussi d'un même territoire ? Pour avancer ensemble sur ces sujets, en complément du fichier des outils consultable sur le site de l'enseignement catholique, des webinaires seront proposés à tous. Le premier aura lieu le 4 novembre sur le conseil de classe*.

*Inscription sur l'agenda en ligne du site : enseignement-catholique.fr

Mieux prendre en compte l'EARS à l'École

Une cinquantaine de référents Éducation affective, relationnelle et sexuelle (EARS) ont suivi la session du Sgec des 10 et 11 octobre derniers à Paris.

L'objectif : avancer dans l'élaboration d'un référentiel d'apprentissage de la sexualité adapté à chaque âge pour déployer cette dimension, dont le dernier état des lieux a révélé qu'elle restait le parent pauvre de l'éducation à la relation.

En introduction, Jérôme Brunet, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique, a présenté la visée éducative de l'enseignement catholique et le cadre spécifique dans lequel aborder ces questions et leurs enjeux sociétaux.

« Des apports du pédopsychiatre Olivier Rouvre sur les troubles de la socialisation ou sur l'impact de la pornographie ont été complétés par des éclairages nourris par l'anthropologie chrétienne, comme celui de Jean Matos, de l'archevêché de Rennes, sur la façon d'accompagner la réflexion des lycéens en matière de bioéthique », détaille Josiane Hamy, responsable du réseau EARS.

Les travaux sur les nouveaux programmes et manuels de SVT en lycées se sont aussi poursuivis, afin d'aider les enseignants à jouer tout leur rôle en matière d'EARS.

► Plus d'information en cliquant sur ce lien



Retrouvez la chronique de l'enseignement catholique

chaque mercredi à 12h31 dans "Ça fait du bien" de Melchior Gormand



Lettre éditée par le Secrétariat général de l'enseignement catholique
277, rue Saint-Jacques, 75240 Paris cedex 05 - Tél. : 01 53 73 73 30.

 enseignement-catholique.fr

 @EnsCatho

 Enseignement catholique France

Si vous ne désirez plus recevoir ce mail, cliquez sur le lien [Se désinscrire](#).
Si vous souhaitez en savoir plus sur le traitement de vos données par le Sgec, cliquez ici. Tous droits réservés ©2019 Enseignement catholique